

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 09 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique ROUSSELOT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 février 2026

PRÉSENTS : Mme Marie THUILLIER, M. Thomas BRON, Mme Réjane CONAN, Mme Aurélie BAUR, Mme Marie-José JUGEAU, M. Maurice GAULAIN, M. Christophe SAMZUN, Mme Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- M. Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à M. Maurice GAULAIN
- M. Edouard BANNET ayant remis pouvoir à M. Christophe SAMZUN
- Mme Anne-France NAUDIN ayant remis pouvoir à Mme Marie THUILLIER
- Mme Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Mme Réjane CONAN

Absents excusés n'ayant pas remis pouvoir : Mme Rozenn MAHEVO, M. Didier LE GARREC

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des personnes présentes et souligne qu'il s'agit du dernier conseil municipal de ce mandat. Il indique que ces six années se sont écoulées très rapidement.

I - DESIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de désigner au début de chaque séance son secrétaire.

Monsieur Christophe SAMZUN a été désigné à l'unanimité.

II - APPROBATION DU DERNIER PROCÈS VERBAL

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

III – BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE MOUILLAGES 2026

Monsieur le Maire rappelle que l'équipe municipale a fait le choix de procéder au vote du budget primitif 2026 avant les élections municipales. Cette décision a été prise en concertation avec la future équipe municipale afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la collectivité et de faciliter la prise de fonctions des nouveaux élus. La commission finance, après étude de ces propositions, a approuvé et émis un avis favorable.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie THUILLIER, adjointe en charge des finances, afin de présenter le projet de budget primitif des mouillages pour l'exercice 2026.

Le budget primitif du budget annexe des mouillages s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 23 000 € Recettes : 23 000 €

Il est indiqué qu'une provision de 4 000 € est inscrite au budget afin d'anticiper la réalisation d'une étude réglementaire devant être réalisée tous les dix ans, dont le coût est significatif pour le budget du service.

Section d'investissement

Dépenses : 3 000 € Recettes : 3 000 €

Il est prévu l'achat de 2 panneaux d'entrée de plage au Pouldon et à Port Blanc.

Après présentation et échanges entre les membres du Conseil municipal, celui-ci procède au vote du budget primitif du budget annexe des mouillages, qui est adopté à l'unanimité.

IV – BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE CAMPING 2026

Monsieur le Maire donne la parole à l'élue en charge des finances pour la présentation du budget primitif du budget annexe du camping pour l'exercice 2026.

Les principales lignes budgétaires sont exposées, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Le budget primitif du budget annexe du camping s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 229 000 Recettes : 229 000 €

Une difficulté majeure réside dans le fait qu'aucune facture d'eau et assainissement ne sont adressées à la commune, il est donc établi une estimation des dépenses à venir.

Les charges à caractère général sont estimées à 129 620.57 € en 2026 contre 142 843.68 € en 2025, soit une baisse. Cette baisse est due essentiellement aux efforts de réduction des coûts par des achats à coût modéré sur certains produits.

Les dépenses de personnel sont estimées à 90 000.00 € en 2026 contre 85 000.00 € en 2025, soit une petite hausse due à l'embauche ponctuelle d'un personnel afin de gérer les réservations des gîtes et campings dès ce début d'année. Ceci afin de soulager le personnel déjà pris pour d'autres services de la commune.

Chapitre 042_ : amortissements des biens des années antérieures et au prorata temporis en cours d'année.

Section d'investissement

Dépenses : 286 800 € Recettes : 286 800 €

Chapitre 20 : Mise en place du site internet campings et gîtes

Chapitre 21 : Les dépenses comprennent l'achat d'un algeco pour Port Andro, 1 algeco vestiaires

personnel, lampes, cadres, terrasse gîte, mobiliers et matériels informatiques...

Chapitre 23 : Ravalement des bâtiments, travaux bornes électriques, parking

Le Maire souligne une évolution positive du budget et du camping. Fermé pendant plus de 10 ans, il est enfin réouvert. Maurice GAULAIN indique que la fréquentation a nettement augmenté sur les sentiers côtiers permettant ce résultat. Le Maire indique que le camping attire une nouvelle clientèle plus jeune.

Après présentation et échanges, le Conseil municipal procède au vote du budget primitif du budget annexe des campings et gîtes, qui est adopté à l'unanimité.

V – BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 2026

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie THUILLIER, adjointe en charge des finances, afin de présenter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026.

Au cours de la présentation, plusieurs points sont évoqués concernant notamment les équipements communaux et les dépenses d'entretien.

Monsieur le Maire rappelle que le budget présenté vise à maintenir l'équilibre financier de la commune tout en permettant la poursuite des actions engagées.

Le budget primitif de la commune s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 1 965 000 €

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	798 935.00	562 815.00
012	Charges de personnel	712 500.00	739 550.00
014	Atténuation de produits	196 835.00	200 835.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00	200 000.00
042	Dotations aux amortissements	84 330.00	74 000.00
65	Autres charges de gestion courante	208 000.00	160 800.00
66	Charges financières	16 000.00	17 000.00
67	Charges spécifiques	2 000.00	2 000.00
68	Dotations aux provisions	0.00	8 000.00
	TOTAL RECETTES	2 018 600.00	1 965 000.00

Recettes : 1 965 000 €

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026
002	résultat de fonctionnement reporté	200 000.00	200 000.00
013	atténuation de charges	60 000.00	60 000.00
042	opérations d'ordre entre sections	10 050.00	10 100.00
70	produits des services	99 863.00	100 562.00
73	impôts et taxes	80 000.00	70 000.00
731	Fiscalité locale	622 300.00	623 688.00
74	dotations et participations	937 647.00	872 650,00
75	autres produits de gestion courante	8 740,00	28 000,00

	TOTAL RECETTES	2 018 600.00	1 965 000.00
--	-----------------------	---------------------	---------------------

Les dotations, participations et subventions : 937 647 € en 2025 contre 872 650 € en 2026.
 Dans l'attente des notifications de l'Etat, les montants ont été estimés selon la réalisation 2025.

- La DGF (dotation générale de fonctionnement) est estimée à 286 000 €.
- La DSR (dotation de solidarité rurale) est estimée à 316 000 €.
- Le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) s'élèverait à 3 300 € en 2026 contre 11 746 € en 2025.

Les produits des services : 100 562.00 €

Les produits des services comprennent essentiellement le remboursement des salaires du personnel mis à disposition du budget Campings (90 000.00 €), la tarification des services périscolaires (1 100 €), les redevances d'occupation du domaine public (6 200 €) ainsi que les concessions (1 200 €).

Les autres produits de gestion courante : 28 000 €

Ces produits correspondent à l'encaissement des loyers communaux et aux remboursements des frais de scolarisation.

Les atténuations de charges : 60 000 €

Les atténuations de charges comprennent les remboursements sur rémunération du personnel comme :

- La CPAM et l'assurance VIVINTER qui remboursent les salaires et charges lors des arrêts maladie du personnel,
- le SDIS qui rembourse les frais de mise à disposition d'un personnel communal à la caserne des pompiers de Belle Ile
- la Poste qui participe pour la mise à disposition d'un personnel communal au service de la Poste communal.

Monsieur le Maire indique que la commune est très peu endettée, malgré un investissement sur un terrain, la préemption d'une maison et les travaux de la salle de Lannivrec. Cette année un prêt de 400 000 euros va être consenti, ce qui portera les remboursements à 110 000 euros par an, mais deux autres prêts s'arrêteront prochainement.

Maurice GAULAIN insiste sur le signe positif de devoir recouvrir un prêt, car cela montre que la commune investie et donc développe ses projets.

Section d'investissement :

Dépenses : 1 392 000 €

	BP2025	Restes à réaliser	BP 2026
Chapitre 001 - résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	2 647.36
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections	10 050,00	0,00	10 100.00
Chapitre 041 - opérations patrimoniales	16 800.00	0,00	0.00
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	80 000.00	0,00	95 000.00
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	77 482.00	24 343.00	47 843,00
Chapitre 204 - subventions d'équipement versées	206 000.00		189 000.00
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	752 266.00		143 863.64
Chapitre 23 - immobilisations en cours	1 102 402.00	234 046.00	903 546.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 245 000.00	258 389.00	1 392 000.00

Recettes : 1 392 000 €

	BP2025	Restes à réaliser	BP 2026
Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement	100 000.00	0,00	200 000.00
Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections	84 330,00	0,00	74 000,00
Chapitre 041 - opérations patrimoniales	16 800,00	0,00	
Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves	413 511.19	0,00	445 254.00
Chapitre 13 - subventions d'investissement	443 458.28	269 000.00	272 746.00
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	740 000.00	0,00	400 000.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 245 000.00	269 000.00	1 392 000.00

Après présentation et échanges, le Conseil Municipal procède au vote du budget primitif de la commune 2026, qui est adopté à l'unanimité.

VI – REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL D'UNE AVANCE EFFECTUÉE PAR DOMINIQUE ROUSSELOT, MAIRE, DANS L'INTÉRÊT DU SERVICE PUBLIC COMMUNAL

Dans le cadre du recrutement de la Secrétaire Générale de la commune, il était nécessaire de permettre son installation rapide sur le territoire afin d'assurer la prise de fonctions dans de bonnes conditions.

Compte tenu de la forte tension sur le marché locatif local et de l'absence de logement immédiatement disponible, une solution transitoire d'hébergement a dû être trouvée.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire a avancé personnellement les loyers d'un logement situé au 59 rue de la Croix Rouge à Locmaria afin de permettre cette installation.

Cette avance a été réalisé dans l'intérêt exclusif du service public, sans avantage personnel.

La somme avancée s'élève à 1 338 € pour la période du 11 novembre 2025 au 30 janvier 2026.

Monsieur le Maire tient à présenter ses excuses quant à la gestion de ce dossier, qu'il pensait simple, mais s'est révélé plus compliqué que prévu. Cet incident présente un caractère exceptionnel, mais voulait se garantir de la venue de la secrétaire générale.

Le Maire désigne Marie THUILLIER pour assurer la présidence pour la validation de ce point.

Le Maire quitte la séance avant le débat et le vote, conformément à la réglementation (conflit d'intérêt).

Le Conseil municipal est invité à autoriser le remboursement de cette somme à Monsieur ROUSSELOT, Maire, cette situation étant reconnue comme exceptionnelle et réalisée dans l'intérêt du service public.

REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire clôt la séance en saluant le travail accompli au cours des six années de ce mandat aux côtés de l'ensemble de l'équipe municipale. Il souligne la qualité des relations de travail, marquées par la cohésion, l'écoute et l'engagement de chacun au service de la commune. Il tient à rappeler que les élus n'ont pas à rougir du travail mené pendant ce mandat, et qu'il adresse ses sincères remerciements à tous les élus pour leur investissement qui ont contribué à faire avancer Locmaria et Belle-Ile. Il exprime une reconnaissance particulière à ceux qui quittent aujourd'hui l'équipe municipale et également à toute l'équipe.

Réjane CONAN tient à remercier le Maire également pour son soutien indéniable tout au long du mandat.

La séance est levée à 20h30

